

Espaces ruraux marginaux ou fragiles : les catégories analytiques à l'épreuve des pratiques socio-spatiales

Pierre Couturier

CERAMAC – Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand.

Les termes *marginal* et *fragile* sont fréquemment utilisés dans des publications et propos de diverses natures pour qualifier certains espaces ruraux présentés comme subissant des dynamiques jugées négatives. Une littérature scientifique emploie volontiers les expressions *espace fragile*, *espace sensible* sans que les réalités multiples ainsi désignées soient clairement explicitées. Les recherches menées par les équipes du CERAMAC¹ permettent sans doute de saisir et d'approfondir de façon empirique divers aspects de la fragilité géographique mais la notion de *fragilité* n'a guère été objectivée. Elle n'a, à ce jour, donné lieu à aucune publication spécifique à portée théorique.

Ce travail se propose de contribuer à une réflexion sur une nécessaire construction conceptuelle de la fragilité/marginalité socio-spatiale. A la lumière des travaux menés par les géographes ruralistes, en particulier au CERAMAC, il sera, dans un premier temps, précisé un champ de significations possibles. Cette délimitation a moins pour ambition de définir des contenus normatifs que de permettre l'ébauche d'un système conceptuel faisant office de schéma d'analyse appliqué, dans un second temps, à un cas concret.

Du fait de nombreuses utilisations à des fins scientifiques, le concept de fragilité socio-spatiale est sans doute celui qui se prête le mieux à une tentative de définition. Deux approches complémentaires peuvent être distinguées :

- Une approche de type systémique pour laquelle les systèmes géographiques fragiles seraient :
 - Ceux dont les composantes et les relations entre ces composantes sont marquées par une faible stabilité à court ou moyen terme.
 - Fortement dépendants de facteurs extérieurs eux-mêmes labiles et non susceptibles d'être influencés par le fonctionnement des systèmes locaux.
- Une approche de type actionnaliste pour laquelle les initiatives des acteurs locaux se déploient dans un contexte peu favorable à leur aboutissement et à leur mise en synergie

Le concept de marginalité a un statut scientifique différent du fait de son utilisation relativement ancienne dans les sciences sociales. Il figure cependant assez rarement dans les dictionnaires de sociologie et de façon exceptionnelle dans les dictionnaires de géographie. Cette absence traduit sans doute le peu d'intérêt que lui porte les géographes. Mais doit-on en inférer une faible pertinence du concept dans le domaine de l'espace des sociétés ?

L'analyse géographique rend compte des rapports entre objets socio-spatiaux en terme d'intégration, de dépendance, de hiérarchie, de domination plus que de marginalisation. Dans le cas d'espaces géographiques manifestement à l'écart des modèles de développement dominants, elle souligne les formes d'intégration « fonctionnelle ». Ainsi, en moyenne montagne, la constitution de massifs forestiers consécutive à une régression des formes traditionnelles de

¹ Centre d'Etudes et de Recherche Appliquées au Massif Central à la moyenne montagne et aux espaces fragiles

mise en valeur pastorale, est interprétée comme une voie d'intégration à un système géographique englobant, par le biais de l'approvisionnement en matières premières d'une filière industrielle. De la même façon, des espaces ruraux devenus marginaux au regard de leur apport à l'économie agricole globale trouvent une nouvelle fonction dans l'accueil de populations citadines en quête de nature, voire de populations en situation de marginalité sociale (handicapés mentaux, délinquants).

Doit-on en conclure qu'il n'existe pas en Europe occidentale d'espaces ruraux marginaux mais seulement diverses formes d'intégration ? Certes la notion de marginalité est mobilisée par les acteurs à différentes échelles spatiales avec, entre autres intentions, celle de souligner des faits de situation en regard des espaces économiquement dominants. Mais existe-t-il des espaces marginaux en dehors des représentations d'acteurs en quête de légitimité ? Autrement dit, le concept de marginalité peut-il être opératoire dans l'analyse d'interrelations mettant en jeu des objets socio-spatiaux ? En tout état de cause, cela nécessiterait de préciser son contenu.

L'espace en marge, ou périphérique, peut être défini comme celui ne participant que de façon limitée et dans une situation de dominé, aux processus qui régissent la production et le fonctionnement des systèmes socio-spatiaux dominants. D'une façon empirique, on peut distinguer quatre dimensions de la marginalité socio-spatiale :

- Dans le cas des espaces ruraux, la marginalité est souvent considérée sous l'angle de leur situation éloignée des grandes agglomérations et à l'écart des flux qu'elles génèrent.
- Sur un plan macro-économique, la contribution des espaces marginaux à la production de richesses est faible. Les fonctions qui leur sont assignées par la société englobante les cantonnent dans un rôle de fournisseurs de matières premières ou de cadres de villégiature. Les activités, faiblement créatrices d'emplois et de valeur ajoutée, sont fortement dépendantes de centres de décision extérieurs, dépendance d'autant plus marquée que les dynamiques de développement endogènes sont limitées.
- Dans le champ idéologique et celui des représentations, la charge symbolique des espaces marginaux est faible voire nulle ou bien connotée négativement au sein de la société englobante. Ils ne font l'objet ni de pratiques collectives, ni de représentations susceptibles de les intégrer à des processus de construction identitaires. Une partie au moins des habitants intègrent cette dévalorisation, contribuant à reproduire des représentations péjoratives de l'espace de vie au sein des sociétés locales. Ces représentations se fondent largement sur une histoire démographique dominée par l'exode rural et le vieillissement. Faute de projet territorialisant les sociétés locales se projettent difficilement dans l'avenir.
- Dans le champ politique, le poids électoral des espaces ruraux marginaux serait à l'image de leur poids démographique si l'inertie des découpages dans le système politico-administratif français ne venait compenser en partie leur infériorité en leur assurant une sur-représentativité à l'Assemblée nationale et au Sénat. Cela ne les préserve pas des conséquences de politiques nationales visant, dans un contexte budgétaire tendu, à rationaliser l'encadrement administratif. Mais il n'est pas douteux que cette sur-représentation contribue à une prise en compte des espaces marginaux dans les politiques publiques sous des qualificatifs variés (espaces défavorisés, espaces sensibles...).

Par des critères comme celui de la dépendance, la notion de marginalité recoupe celle de fragilité. En outre, la marginalisation socio-spatiale est considérée comme un processus subi qui met en jeu des rapports de domination généralement très anciens dans le cas des espaces ruraux.

Inversement, depuis quelques décennies les science de l'homme et de la société ont mis l'accent sur des modes d'interprétation de la marginalité comme résultante de stratégies d'échappement. (FOUCAULT, 1994) Un tel paradigme est-il applicable dans l'analyse d'espaces ruraux restant à l'écart des dynamiques générales de « renaissance » ? La question s'inscrit nécessairement dans un schème d'intelligibilité des espaces et des sociétés qui place les acteurs et leurs stratégies au centre de l'analyse. Il s'agit de rechercher au sein des espaces ruraux a-priori marginaux des formes d'organisation socio-spatiales, des dynamiques endogènes, témoignant d'une logique de fonctionnement qui leur est propre. L'espace analysé n'est plus exclusivement défini en référence à des espaces dominants mais perçu en tant qu'objet géographique produit par des acteurs locaux. Le raisonnement peut être prolongé par la notion de marginalité créatrice, génératrice de développement local. On peut penser que là se situent les manifestations de la fragilité.

Cette dialectique marginalité/fragilité socio-spatiale sera développée à partir d'un exemple concret, celui du haut Forez dans le Massif central français. Nous montrerons dans un premier temps en quoi la montagne forézienne peut être qualifiée d'espace a-priori marginalisé. Dans un deuxième temps nous verrons comment, paradoxalement, cet espace n'a jamais autant été l'objet d'attentions et de convoitises, ce qui n'empêche pas ses habitants d'exprimer un sentiment d'abandon mais interroge la notion de marginalité en tant qu'outil d'analyse. Enfin nous tenterons de comprendre à la lumière du système conceptuel ébauché plus haut, comment s'articulent les diverses représentations et pratiques de l'espace ainsi que leurs enjeux.

1. Marginalisation et intégration fonctionnelle du haut Forez

La montagne forézienne a été historiquement un espace fortement structuré sur la base de diverses complémentarités valorisées par une société paysanne. Dans le domaine agro-pastoral, les complémentarités saisonnières entre haut et bas de la montagne ont abouti à un dédoublement des unités d'exploitation avec la constitution, au-dessus de 1300-1400 m, de chalets d'altitude, les *jasseries*, occupés saisonnièrement par les femmes et les enfants chargés de la fabrication de la *fourme*. Sur ces landes d'altitude, les Hautes Chaumes², des parcelles intensifiées attenantes aux *jasseries*, les *fumades* fournissaient un complément de fourrage stocké sur place. La *jasserie* est donc plus qu'un lieu de fabrication du fromage ; à la fois habitation saisonnière, étable et grange, elle est un véritable doublet de la ferme située quelques kilomètres en contrebas (DAMON, 1972).

A la différence d'autres montagnes fromagères du Massif central comme le Cantal, le Haut-Forez est resté une montagne paysanne qui n'a pas connu l'emprise de la grande propriété plus préoccupée que la petite paysannerie de valorisation commerciale des fromages. Le nombre important de *jasseries* sur les Hautes chaumes témoigne d'un passé paysan qui achève de s'écrouler dans les années 1950 – 1960.³

Le déclin démographique s'accélère alors, à peine freiné par l'emploi industriel fourni par les entreprises de la vallée de la Dore. La montagne paysanne qui avait connu des densités supérieures à 50 habitants au km² se dépeuple et vieillit. Une commune comme celle de Valcivières comptait 1725 habitants en 1891 dont 770 ont moins de 20 ans (FEL, 1983). Le recensement de 1999 en dénombre 215 dont 82 ont plus de 60 ans.

² Le terme serait dû à un érudit local, A. D'ALVERNY, auteur d'un ouvrage publié en 1907 et intitulé *Les Hautes-Chaumes du Forez*.

³ André FEL cite l'exemple du village du Brugeron dont dépendaient une soixantaine de jasseries et qui n'en compte plus qu'une dizaine vers 1960 puis aucune quelques années plus tard. (FEL, 1983)

Le processus de marginalisation est en marche avec ses manifestations habituelles : régression des commerces et services, absence de dynamique sociale susceptible de générer ou d'accompagner initiatives ou projets. Le savoir faire paysan dans le domaine de la fabrication fromagère n'est plus exercé. Ni les agriculteurs, ni les fromagers locaux n'ont été en mesure d'organiser une filière laitière susceptible de valoriser la matière première en s'appuyant sur les traditions locales. D. Ricard a montré comment les industriels laitiers ont récupéré à leur profit l'image de la fourme d'Ambert jusqu'à obtenir une AOC qui entérine la disparition des méthodes traditionnelles de fabrication comme du lien territorial qui associait la fourme à la montagne. La fourme d'Ambert est désormais produite à partir de lait collecté sur plusieurs départements dans des laiteries contrôlées par de grands groupes nationaux (RICARD, 1994). Le régime juridique de l'appellation protège un produit industriel sans contenu culturel, témoignant à la fois de la disparition d'une société paysanne et de l'impuissance d'une société locale affaiblie à défendre son héritage face à un processus de dépossession.

La marginalisation se lit également dans les paysages qui se ferment par progression des boisements spontanés mais surtout par les plantations de résineux sans logique autre que celle des propriétaires fonciers individuels ou collectifs, en l'absence d'alternative agricole. Dans les secteurs les plus montagneux les exploitations sont jugées non viables. Elles trouvent difficilement repereur à moins de démembrements qui aboutissent à la valorisation agricole d'une partie seulement des terrains. La progression de la forêt est alors l'expression de choix convergents de plusieurs types d'acteurs : les propriétaires fonciers non-résidents valorisant leur part d'héritage familial ; les habitants pour lesquels la forêt traduit l'absence de projet territorial et de perspective d'avenir; l'administration forestière qui offre des facilités de financement des opérations de boisement. Depuis les années 1950, plus de 2000 ha ont été boisés sur les 10 000 ha de pâturages d'altitude (COUHERT, 1990).

Enfin, le Haut-Foréz n'échappe pas à l'engouement des populations citadines qui réinvestissent une grande partie des maisons libérées par l'exode. Dans plusieurs communes montagnardes la proportion de résidences secondaires dépasse désormais 50 % des logements.⁴ Le développement de la fonction récréative prend également les formes habituelles de la randonnée pédestre ou motorisée particulièrement envahissante dans le cas de cette dernière.

La montagne forézienne connaît donc les modes d'intégration fonctionnelle de bien des espaces ruraux marginaux. Aux anciennes formes d'organisation socio-spatiales se substituent des fonctions faiblement structurantes en partie assignées par la société englobante à des espaces qui apparaissent disponibles. Devenu fournisseur de matières premières forestières ou agricoles en même temps qu'aire récréative, le haut Foréz reste à l'écart des processus de développement comme en témoigne le solde migratoire fortement négatif des années 1980. En ce sens l'intégration fonctionnelle consacre les phénomènes de dépendance et de domination qui s'exercent dans les domaines économique et culturel. Ils accompagnent les processus de déstructuration socio-spatiale qui se traduisent notamment par une extension non régulée de la forêt accompagnant la régression de l'emprise paysanne.⁵ De la même façon qu'il est possible d'identifier une acmé de l'ancien système agraire à la fin du 19^{ème} siècle, on peut considérer que dans les années 1970-1980, les symptômes de la marginalisation sont exacerbés. Paradoxalement, dès la même période le haut Foréz se trouve au centre de diverses préoccupations émanant de la société englobante.

⁴ D'après INSEE, RGP 1999.

⁵ Même lorsque, dans une période récente, les communes se sont dotées de réglementations en matière de boisement, il n'est pas certain qu'elles aient toujours été en mesure de les faire appliquer.

2. De l'espace convoité à l'espace investi

Alors qu'il semble devoir être analysé comme l'archétype de l'espace marginalisé où, pour reprendre l'expression d'un observateur scientifique, « il ne se passe rien », le haut Forez devient l'objet d'attentions concernant sa mise en valeur pastorale, ses milieux naturels et son contenu culturel. L'intérêt porté à la montagne est le fait d'acteurs extérieurs. En ce sens, il s'agit d'un espace convoité. Mais, il s'agit aussi, dans une certaine mesure, d'un espace attractif qui connaît les phénomènes d'installation de nouveaux habitants venus des villes. Ceux-ci vont devenir des relais de stratégies extérieures et participer à l'ébauche de réseaux d'acteurs qui investissent la montagne de leurs attentes.

L'intégration de l'espace pastoral montagnard au modèle agricole dominant

Si l'agriculture montagnarde peut être considérée comme résiduelle au moins sur le versant auvergnat dans la mesure où très peu d'exploitations sont en mesure de dégager un revenu suffisant pour assurer un emploi à l'année, l'espace pastoral d'altitude a été intégré aux systèmes d'exploitations mis en place dans les plaines du pourtour de la montagne. Au cours des années 1980, les modalités de l'intégration des estives au sein des exploitations ont fait l'objet de recherches pluridisciplinaires associant les chercheurs de l'INRA, du Cemagref et de l'ENITA de Clermont-Ferrand en liaison avec les préoccupations des collectivités locales à propos du devenir de ces espaces.⁶ Divers rapports et publications se fondant sur des expérimentations montrent que la mise en valeur de pâturages extensifs d'altitude s'avère non seulement compatible avec des systèmes de production relativement intensifiés mais peut contribuer à une optimisation de leur fonctionnement. Les fonctions productive et paysagère de l'activité agricole se révélaient complémentaires pour peu que les éleveurs adaptent leurs pratiques et soient en mesure de surmonter les difficultés d'accès au foncier.

Sur le plan des pratiques, la gestion et la mise en valeur collectives de vastes parcours faiblement productifs est jugée plus favorable à une rationalisation économique de l'estivage. L'exploitation collective permet notamment de surmonter les difficultés de main d'œuvre et d'amortir plus facilement les équipements. Les éleveurs utilisateurs des estives du haut Forez se regroupent selon diverses formules juridiques pour mettre en valeur près de 6000 ha de parcours, soit environ 80 % des Hautes Chaumes (COUHERT, 1990). Les exploitations de la montagne ont constitué de petits syndicats d'estive. Quelques doubles-actifs sont également utilisateurs. Mais les deux principaux groupements, la Coopérative d'estive Monts du Forez du côté auvergnat et la SICA Garnier⁷ du côté ligérien rassemblent des éleveurs du pourtour du massif. Bien que les éleveurs ligériens estivent plusieurs centaines de jeunes bovins, les ovins, plus adaptés au caractère extensif des parcours, prédominent. Ainsi, en 2002, les 7 membres de la Coopérative des Monts du Forez ont estivé 2200 brebis sur 800 hectares⁸.

Au-delà des différences dans les systèmes d'estivage la coopérative et la SICA regroupent des agriculteurs à temps plein, dont la moyenne d'âge est relativement basse et qui sont à la tête d'exploitations modernisées. L'estivage d'une partie du cheptel libère des surfaces pour des récoltes fourragère. Cette pratique fait désormais partie intégrante des systèmes d'exploitation et ne saurait être remise en cause sans compromettre la viabilité des exploitations. Ils est en effet très difficile pour celles-ci, voire impossible dans des conditions économiques raisonnables, d'augmenter leur SAU dans les parties basses. Or, l'évolution de l'environnement politico-

⁶ Les éleveurs du Massif central désignent par le terme d'*estive* à la fois une pratique (la montée saisonnière du troupeau sur des pâturages d'altitude) et les pâturages eux-mêmes.

⁷ Société d'Intérêt Collectif Agricole, dont le statut juridique est plus souple que celui des coopératives.

⁸ D'après enquêtes personnelles

économique des activités d'élevage, largement déterminée par les politiques publiques d'aide à l'extensification et de réduction des prix garantis, incitent fortement à un agrandissement des exploitations. Si bien que la pression foncière observée sur les pourtours de la montagne se reporte sur les parcours d'altitude, hypothéquant d'éventuelles tentatives de développement agricole au sein de l'espace montagnard.

Loin de constituer un espace « libre », les parties non habitées de la montagne se trouvent au contraire intégrées à des systèmes de production mis en place par des agriculteurs qui se sont substitués à l'ancienne paysannerie montagnarde. L'intégration est commandée par les dynamiques d'un modèle agricole dominant. Mais ses manifestations restent discrètes en ce qu'elles ne sont guère perceptibles dans les paysages. La charge pastorale est faible au regard de l'étendue des parcours et les dynamiques végétales spontanées ne sont que très partiellement maîtrisées. Cette relative discrétion de l'emprise pastorale contraste avec les manifestations de la fréquentation de loisir. Ce décalage n'est pas étranger au processus de patrimonialisation d'origine urbaine dont les Hautes Chaumes sont l'objet.

Quand les Hautes Chaumes deviennent un haut lieu

La mise en patrimoine des Hautes Chaumes à partir des années 1980 a été analysée en détail par C. TARDY à l'occasion d'une étude menée dans le cadre d'un programme de recherche de la mission du Patrimoine ethnologique⁹, portant sur le thème « Nouveaux usages de la campagne et patrimoine » (TARDY, 1997). Il s'agira ici de tenter une approche compréhensive des liens entre marginalité socio-spatiale et attentes de la société urbaine.

Car le processus de patrimonialisation du haut Forez ou, plus précisément, des Hautes Chaumes, n'implique qu'exceptionnellement la société locale, du moins dans ses composantes autochtones. Les acteurs moteurs en sont une structure associative d'origine clermontoise, le Conservatoire Régional de l'Habitat et des Paysages (CRHP) en collaboration avec le Parc naturel régional du Livradois-Forez. Au sein de la Fédération des Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels, le CRHP auvergnat¹⁰ se distingue de ses homologues par l'intérêt qu'il porte aux composantes humaines des paysages, ceci en raison de l'impulsion donnée par son fondateur, un architecte spécialiste de l'architecture rurale traditionnelle¹¹. Le CRHP défend une approche intégratrice de la conservation. Celle-ci n'est jugée possible que si elle s'inscrit dans des dynamiques socio-économiques locales qui la légitiment. Ce positionnement le rapproche du Parc Livradois-Forez qui, à l'instar des autres parcs naturels régionaux, a pour vocation de fonder une politique de développement local sur des ressources patrimoniales.

L'intérêt de ces acteurs se porte sur les Hautes Chaumes, espace témoin de l'ancien système agraire en même temps que milieu naturel original auquel sa situation sommitale au-dessus des limites de l'habitat permanent confère une signification particulière. La partie supérieure de la montagne se trouve ainsi doublement investie de valeurs que la société urbaine associe à la fois aux sociétés paysannes et à une nature immanente. Dès lors, sa préservation est légitime. Elle se traduit par une série d'initiatives auxquelles le point de vue global de l'approche paysagère donne une cohérence.

⁹ La mission du Patrimoine ethnologique dépend du ministère de la Culture. Une partie des observations utilisées dans l'analyse qui suit provient du rapport rendu à l'issue de cette étude. L'autre partie provient d'enquêtes personnelles réalisées à la fin des années 1990 et au début des années 2000.

¹⁰ Dans la suite de ce texte, le sigle CRHP désigne le Conservatoire de l'habitat et des paysages d'Auvergne.

¹¹ Dans les années 1990 la composante naturaliste du CRHP prend son autonomie et devient le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne (CEPA).

Les jasseries constituent un premier domaine d'intervention. Le CRHP et le Parc entreprennent leur recensement indiquant les caractéristiques architecturales, l'état des bâtiments, les intentions des propriétaires. Deux jasseries sélectionnées pour leur typicité sont restaurées selon des procédés traditionnels et, dans le même temps, les initiateurs de l'opération posent la question de son intégration à la société locale.

Cette préoccupation s'impose aux intentions visant les milieux naturels dans la mesure où la conception dominante n'est pas purement naturaliste. La nature, largement perçue par le biais des paysages, est considérée à la fois sous l'angle des systèmes écologiques et comme produit de l'intervention humaine. L'intervention est doublement justifiée par la spécificité des ces milieux et par les menaces de modification suite aux changements dans les pratiques pastorales et à l'extension des boisements en résineux. Le lien établi entre un état jugé biologiquement souhaitable du milieu naturel et des pratiques pastorales correspondantes renvoie au positionnement de principe du CRHP et du Parc quant à la nature de leur action.

Dans ce contexte, les Hautes Chaumes font l'objet de multiples études scientifiques et de nombreuses initiatives visant à la conservation des paysages, des milieux et des espèces naturelles. Le CRHP acquiert des terrains qu'ils soustrait à des usages touristiques ou forestiers. Surtout, les projets de conservation prennent corps par la mobilisation des dispositifs réglementaires nationaux (classement et inscription à l'inventaire des sites) et européens (articles 19 et 21, site Natura 2000) qui permettent de réguler les pratiques pastorales en fonction des objectifs environnementaux.

Ainsi, à travers les représentations des acteurs, par le biais des projets conservatoires qu'ils initient, les Hautes Chaumes deviennent un haut lieu porteur de valeurs. C. Tardy remarque que la mise en patrimoine de l'espace naturel s'accompagne de la substitution de l'expression *Hautes Chaumes* au terme local de *montagne* pour désigner l'espace supra-forestier (TARDY, 1997). Le processus naît de la marginalisation socio-spatiale dont les manifestations légitiment l'intervention des acteurs. C'est lorsque les témoignages matériels de la société paysanne sont menacés de disparition qu'ils sont jugés dignes d'être conservés et transmis. Le peu d'impact écologique des pratiques pastorales actuelles laisse libre cours aux perceptions négatives d'un paysage en voie de fermeture. D'une façon générale la faible emprise qu'une société locale amoindrie exerce sur les lieux qui ont constitué son territoire laisse penser que l'espace peut être, sans encombre, investi des attentes de la société urbaine. L'intégration des hautes chaumes consacrerait-elle la marginalisation de la société montagnarde ? Mais de quelle société s'agit-il ?

3. Marginalité et acteurs locaux

Dans la réalisation de leurs projets, le Parc et le CRHP cherchent des relais locaux qu'ils trouvent quasi exclusivement au sein d'une population de néo-ruraux installés en plusieurs vagues dans les villages montagnards à partir des années 1970. La rencontre entre les acteurs locaux et extérieurs génère des synergies dont le caractère ponctuel pose la question des limites à la constitution de réseaux d'acteurs.

Des synergies ponctuelles

Une partie de ces nouveaux habitants ont des attaches familiales locales et fondent leurs représentations sur une connaissance, sinon directe, du moins par transmission orale, de la société paysanne traditionnelle et de ses rapports à l'espace. Tel est en particulier le cas des

individualités engagées dans diverses démarches plus ou moins militantes qu'ils présentent comme des tentatives de « faire revivre le pays ». Les modalités de mise en œuvre des projets du CRHP permettent de saisir la façon dont se tissent les liens entre acteurs extérieurs et initiatives locales.

Les matériaux traditionnels utilisés pour la toiture des jasseries étaient soit la paille de seigle, soit la tuile. Le CRHP ayant acquis une jasserie sur le versant auvergnat où le chaume dominait, il entreprend de susciter localement une prise de conscience de l'existence passée de cette technique de construction remplacée par la tôle ou le fibro-ciment. S'appuyant sur une expérience tant théorique que pratique acquise en d'autres lieux, il organise des stages d'initiation qui mobilisent le dernier chaumier de la montagne, découvert sur la commune de Valcivières. Celui-ci suscite la vocation d'un néo-rural, occasion inespérée pour l'ancien chaumier de transmettre son savoir-faire et pour le CRHP d'impliquer les habitants dans les opérations de restauration, en l'occurrence celle de la jasserie et probablement d'autres à venir. Les travaux à l'intérieur du bâtiment sont confiés à un autre néo-rural, menuisier à Valcivières, à charge pour lui de reproduire fidèlement l'architecture traditionnelle. (TARDY, 1997)

En parvenant à inscrire son action dans la société locale, en contribuant à pérenniser un savoir-faire menacé de disparition, le CRHP remplit la mission qu'il s'est fixé. Reste la question de l'usage du bâtiment restauré. La démarche n'est pas d'ordre muséographique mais comporte une ambition fonctionnelle. Elle se concrétise avec la collaboration de Monsieur L., installé comme agriculteur sur la ferme de ses grands-parents au début des années 1990 après une formation agricole de niveau BTS. Le projet de M. L. est de produire de la fourme fermière selon des méthodes traditionnelles. Il recherche pour cela une jasserie et des parcelles d'estive au potentiel agronomique suffisant pour satisfaire aux exigences d'un cheptel laitier. Le Conservatoire lui fournit les deux en location. Un contrat est signé entre le preneur et le CEPA¹² qui fixe les modalités de mise en valeur pastorale en liaison en fonction des objectifs environnementaux du bailleur.

M.L. est par ailleurs engagé dans la gestion d'une association qui utilise une jasserie musée comme support d'activités touristiques et culturelles. Il est en cela représentatif d'un groupe de néo-ruraux engagés dans de multiples activités, entrant parfois en concurrence.

Le problème de la diffusion des initiatives

Les rencontres évoquées plus haut ne sont pas seulement le fruit de concours de circonstances. Elles se sont produites parce qu'il existe au sein de la montagne et à l'extérieur des acteurs porteurs d'initiatives et de projets, élaborant des stratégies qui, à un moment donné, entrent en résonance. Toutefois la pluralité des engagements parfois sans suite de la part d'un petit nombre de néo-ruraux, semble montrer que si le haut Forez n'est pas en manque d'initiatives, il est à cours de relais pour les faire déboucher sur des dynamiques de développement.

Le CRPH a recensé environ 360 jasseries susceptibles d'être restaurées. Dans les années 1990, des crédits, notamment du Conseil régional permettent de subventionner les travaux à hauteur de 30 % (avec plafonnement). Mais le nombre dérisoire de jasseries restaurées en regard de l'effectif total témoigne du peu d'intérêt de la part des propriétaires. Dans ces conditions les possibilités de développement de l'artisanat local restent limitées.

¹² Voir note 10. Le CEPA s'est assuré la maîtrise foncière, par achat ou location, de 300 hectares de landes.

Les initiatives locales émanent d'individus isolés qui ne trouvent guère de relais dans une population autochtone vieillie, plus encline à se défier des innovations introduites par les néo-ruraux qu'à les encourager. Dans les années 1990 un projet de classement à l'inventaire des sites d'une partie des Hautes Chaumes, assez discrètement soutenu par le Parc, révèle les clivages sociaux. A Valcivières, les propriétaires fonciers et les chasseurs y sont unanimement et farouchement opposés. Ils se revendiquent comme autochtones, enracinés, à l'inverse des partisans du projet qui sont essentiellement des nouveaux habitants et des propriétaires de résidence secondaires. (TARDY, 1997) Résistance d'une société marginalisée à une dépossession de son territoire¹³ ?

Peut-être, mais résistance qui ne débouche sur rien. A l'instar de cette association fondée par un néo-rural pour organiser la protection contre la mise en coupe réglée de la lande à myrtille par les ramasseurs extérieurs. Autre manifestation de résistance, mais cette fois-ci structurée par un leader dont l'action s'élargit à l'organisation d'une « fête de la myrtille » et des produits naturels donnant ainsi aux producteurs locaux l'occasion de se faire connaître. Car la manifestation obtient un vif succès, impliquant 150 bénévoles et drainant des milliers de visiteurs du Puy-de-Dôme et de la Loire. Mais le succès n'est pas valorisé. Une proposition de collaboration avec le versant ligérien qui organise le même type de festivité est refusée. Aucune dynamique de développement ne s'amorce. Le président, ne parvenant même pas à faire admettre l'idée d'un réinvestissement des bénéficiaires, finit par démissionner. (TARDY, 1997). Faute d'être en mesure de constituer des réseaux d'acteurs, la société montagnarde ne permet pas la diffusion des initiatives. Même l'entrepreneur producteur de fourme fermière reste isolé après avoir constitué une exploitation en GAEC avec deux associés. L'association qu'il avait fondé avec quelques autres producteurs n'a plus d'activité. En dépit de ses efforts et de l'aide du Parc, il n'a pas fait école.

Les néo-ruraux, quittant les villes où certains exerçaient des activités professionnelles d'encadrement, se sont trouvés dans une situation doublement marginale : par le choix du lieu d'installation et par le jeu des rapports sociaux qui les place dans une large mesure à l'écart de la société locale. Leur présence et leurs initiatives, exacerbent chez beaucoup d'autochtones un sentiment d'impuissance et de dévalorisation. Alors que la marginalité fait sens pour les nouveaux habitants, elle est subie par la société autochtone au sein de laquelle les premiers ne trouvent guère de relais à leurs actions. Ce décalage rend compte des limites du potentiel créateur de la marginalité et renvoie à la fragilité dans laquelle s'inscrivent les initiatives innovantes.

4. Pratiques spatiales et fragilité

La fragilité se manifeste dans les difficultés à ancrer les dynamiques émergentes au sein de réseaux d'acteurs locaux. Elle résulte également du jeu des rapports à l'espace qu'il est possible d'analyser dans le domaine des pratiques agricoles.

Les tentatives de valorisation des ressources pastorales des Hautes Chaumes ont été évoquées à travers l'ébauche de synergies engendrées par la rencontre des acteurs extérieurs et locaux. D'autres initiatives de remise en valeur pastorale par de petits syndicats d'estive regroupant des agriculteurs montagnards posent la question de la construction de nouveaux rapports de la société locale à l'espace érigé en haut lieu par la société urbaine. Précisément, comment s'articulent les objectifs des divers acteurs et les pratiques spatiales locales ?

¹³ 850 hectares ont été classés à l'inventaire des sites par un décret de 1993, au motif de leur intérêt paysager.

Les agriculteurs de la périphérie du massif sont les principaux utilisateurs des parcours d'altitude et, à ce titre, les premiers concernés par les mesures régulatrices des pratiques pastorales. Or les enquêtes font ressortir des rapports à la montagne très lâches. Les membres de la Coopérative d'estive des Monts du Forez ne se préoccupent pas de la gestion du pâturage qu'ils délèguent depuis 1972 au même berger compétent. Seul leur importe le poids des animaux à leur descente de l'estive. La montagne est intégrée comme outil de production, non comme patrimoine. Cela lui confère une valeur économique génératrice de tensions exacerbées par les caractéristiques des structures foncières.

La question foncière est en effet particulièrement prégnante dans le cas d'une montagne paysanne comme le haut Forez. Les quelques 8000 hectares¹⁴ de landes et pelouses d'altitude se répartissent en quatre catégories principales de propriété :

- Une propriété individuelle, souvent très morcelée, avec de nombreux propriétaires non résidant
- La propriété des coopératives d'estive constituées par les éleveurs de la périphérie du massif
- La propriété des communes de montagne
- Une propriété collective de type communautaire, celle des habitants des villages montagnards, reconnue par le droit moderne sous la dénomination de propriété sectionale.

Les stratégies foncières des propriétaires individuels se traduisent généralement par un refus de concéder des baux, attitude qui incite les deux principaux groupements à acheter lorsque l'occasion se présente. La propriété sectionale lorsqu'elle n'est pas boisée, est gérée par les municipalités selon des modalités complexes qui associent les anciens usages locaux, plus ou moins codifiés par le droit actuel, et la prise en compte des souhaits souvent contradictoires des habitants (COUTURIER, 2000). Peu morcelée, elle représente plusieurs centaines d'hectares dont une grande partie est louée à la Coopérative des Monts du Forez, situation héritée de la période où l'ancien système agraire achevait de disparaître et où la demande émanant de la montagne était faible.

Compte tenu des caractéristiques topographiques des finages de montagne, les initiatives locales dans le domaine de l'élevage peuvent difficilement aboutir sans la possibilité d'accéder aux estives. Or, celles-ci s'avèrent peu disponibles. Soumises à la pression des utilisateurs extérieurs et aux blocages fonciers locaux elles sont l'objet de surenchères susceptibles de fragiliser et de compromettre la réussite d'initiatives agricoles locales. Une transaction au début des années 2000 illustre la pression qui s'exerce sur les Hautes Chaumes. Portant sur 250 hectares de parcours, elle s'est soldée par une vente à la SAFER pour 3000 francs l'hectare. Rapporté à la faible charge pastorale¹⁵ cela valorise les landes d'altitude, dont le potentiel fourrager est très limité, au prix de bien des prairies du Massif central.

¹⁴ Superficie estimée par J.P. COUHERT (COUHERT, 1990).

¹⁵ Les éleveurs de la Coopérative d'estive des Monts du Forez estiment la charge pastorale sur les Hautes Chaumes à 0,15 UGB/ha.

Conclusion

L'intention de départ d'éclairer les logiques socio-spatiales à partir du concept de marginalité a conduit à mobiliser son pendant, l'intégration. Celle-ci s'opère à plusieurs niveaux de signification. L'intégration économique des parcours d'altitude au sein d'un modèle agricole dominant n'a pas le même sens que la mise en patrimoine qui introduit le même espace dans l'ordre des représentations urbaines et le constitue en haut lieu. Mais la société locale tire peu profit des différentes formes d'intégration. La population autochtone reste largement soumise aux processus et aux manifestations de la marginalisation tandis que les initiatives voient leur portée réduite par les divers facteurs de fragilité.

Bibliographie :

COUTURIER P., 2000, Sections et sectionaux dans le Massif central, Presses Universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 476 p.

COUHERT JP., 1990, « Les Hautes Chaumes des Monts du Forez », in *Les Monts du Forez. Le milieu et les hommes*, Centre d'Etudes Foréziennes, Université Jean Monnet, Saint-Etienne, pp.139-153.

DAMON M., 1972, Les jasseries des Monts du Forez. Sociologie de la vie pastorale, thèse de 3^{ème} cycle en sociologie rurale, Université de Lyon II, 260 p.

BOUET G., FEL A., 1983, Le Massif central, Flammarion, 348 p.

FOUCAULT M., 1994, « La pensée du dehors », in *Dits et écrits*, t.3, Gallimard.

RICARD D., 1994, Les montagnes fromagères en France, CERAMAC, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 495 p.

TARDY C., 1997, Les pratiques de construction du patrimoine rural à partir de l'exemple des parcs naturels régionaux, rapport remis à la mission du Patrimoine ethnologique, ministère de la Culture, Paris, 251p.